

## Aux parents des élèves de l'école

### Grille de tarification du service périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024

- Périscolaire primaire/maternelle pour le matin : 7h45 / 8h15 – Gratuit
- Périscolaire du soir : 16h30/18h

<b>Garderie maternelle</b> 16h30 / 18h	<b>Garderie primaire</b> 16h30 / 18h	<b>Etude surveillée</b> (CE1/CM2) 16h30 / 17h15
Forfait à l'année soit 4 jours/semaine (Inscription numérique document envoi de juillet)		
<b>85€/trimestre</b> (soit 255 €/année)		<b>105€/trimestre</b> (soit 315€/année)
<b>60€/trimestre</b> pour le 2 <sup>nd</sup> enfant et les suivants		<b>75€/trimestre</b> pour le 2 <sup>nd</sup> enfant et les suivants
Occasionnellement (inscription par mail : <a href="mailto:accueil@ismgg.fr">accueil@ismgg.fr</a> )		
<b>2,70€/soir</b> (quelle que soit la durée)		<b>3,20€/soir</b>

Rappel : sortie des élèves à 16h15.

Les services du périscolaire sont facturés à compter de 16h30, afin de permettre une meilleure circulation des véhicules et des personnes aux abords de l'école entre 16h15 et 16h30. Dès 16h30, la facturation est effective, une fois l'appel fait par les personnels de surveillance.

La réduction du 2<sup>nd</sup> enfant s'applique pour la même catégorie de prestation choisie (Exemple : 2 enfants en garderie ou 2 enfants en étude).